COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BUTAT André, Maire.

Présents : BUTAT André, MILESI Franck, DRIAT Damien, VAN MELKEBEKE Pascal, PISSIS Pascale, DALLEMAGNE Mickaël, VERON Jérôme, PACKO Marc, GAURIER Jean-Nicolas.

Absent : GOBIN Alexis

Secrétaire de séance : Pascale PISSIS

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Vote du compte de gestion 2025**
- **Vote du compte administratif 2025**
- **Affectation du résultat 2025**
- **Travaux église : Présentation du devis du paratonnerre et demande de subventions**
- **Travaux mairie : Rénovation du zinc sur le chapeau de la toiture à l'entrée de la mairie**
- **Retour sur la vente du terrain derrière le cimetière communal**
- **Validation du Plan Communal de Sauvegarde**
- **Tenue du bureau pour les élections municipales pour le premier et le deuxième tour**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	09	09	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Pascale PISSIS a été nommée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D1-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Le Maire informe l'assemblée que l'exercice des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisé par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2025 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	218 102.21	140 930.08
Recettes	310 939.20	89 815.41
Solde 2025	**+ 92 836.99**	- **51 114.67**
Excédent antérieur	653 931.19	
Déficit antérieur		-46 818.90
TOTAUX	**746 768.18**	**-97 933.57**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	08	08	0	0	1

Numéro de délibération D2-2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12 ;

Le Maire expose les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Premier Adjoint,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal. 8 voix pour

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	218 102.21	310 939.20
Investissement	140 930.08	89 815.41
Solde 2025	**359 032.29**	**400 754.61**
Excédent antérieur fonctionnement		+ 653 931.19
Déficit antérieur investissement	46 818.90	
TOTAUX	**405 851.19**	**1 054 685.80**

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
09	09	09	0	0	0

Numéro de délibération D3-2026

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 746 768.18 €
- Déficit d'investissement de 97 933.57€

- Soit un résultat total, clôt de l'exercice 2025, de 648 834.61 €.

- Décide à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2026, les résultats de l'exercice 2025, en portant :

- **Au compte 001** « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 97 933.57 €
- **Au compte 1068** « « Excédents de fonctionnement capitalisés » en investissement, la somme de 97 933.57 €
- **Au compte 002** « Résultat de fonctionnement reporté », la somme de 648 834.61 €.

TRAVAUX EGLISE : PRESENTATION DU DEVIS DU PARATONNERRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire présente au conseil municipal le dossier technique pour la mise en place de protections foudre sur le clocher de l'église, réalisé par l'entreprise Bodet campanaire, pour un montant de 14 773.06€ HT.

Le Maire informe également que la commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région au titre du « coup de pouce rural », pour des travaux dépassant 20 000.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de l'entreprise BODET dans l'immédiat afin d'intégrer d'autres projets dans la demande de subvention de la Région.

RETOUR SUR LA VENTE DU TERRAIN DERRIERE LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les propriétaires des terrains jouxtant le cimetière communal refuse l'offre de la commune pour l'achat des parcelles à 80 000€.

Le Maire informe que d'après les services des finances publiques, les mutations immobilières sur ces cinq dernières années sur la zone géographique Fresnoy/Clérey, le terrain serait estimé à 40-45 €/m², soit entre 65.000 et 70.000 € pour 1.582 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir son offre à 80 000€.

Charge le Maire d'informer les propriétaires et de préciser que la commune fera valoir son droit de préemption urbain en cas de vente à une tierce personne.

VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire informe le Conseil municipal que le plan communal de la commune est terminé et qu'il a lieu de l'approuver par arrêté municipal. Il précise que la commune est exposée aux risques suivants :

1- les mouvements de terrain :

- Retrait gonflement des sols argileux (aléa fort)

2- Risques technologiques :

- rupture de barrage-réservoir : Plan Particulier d'Intervention (PPI) Seine

- transport de matière dangereuse (TMD) : Route A5

3- Risques diffus :

- humain : attentat, accident routier, délestage électrique, pollution, ...

- sanitaires : épizootie, pandémie

- radiologiques : dispositif de stockage des comprimés d'iodure de potassium

- incendie de grande ampleur

- météorologiques : tempêtes, neige, verglas, fortes pluies, orages, canicule et grand froid

TENUE DU BUREAU POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES POUR LE PREMIER ET LE DEUXIEME TOUR

Suspension de séance à 21h06

Ouverture de séance à 21h22

Après échanges, le tableau de la tenue du bureau de votes sera le suivant :

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
8H00 – 10H00	Franck MILESI	Mickael DALLEMAGNE	Benoît REGNIER	Odile CORDIER
10H00 – 12H00		Damien DRIAT	Naffisatou NIANG	Nathalie THIEBLOT
12H00 – 14H00	André BUTAT	Franck MILESI	Brice NEFF	Angélique FAGEOT
14H00 – 16H00		Jérôme VERON	Franck MILESI	Julien LABOISSIERE
16H00 – 18H00	Franck MILESI	Marc PACKO	Gaëtan THIERY	LARCIER Véronique

Scrutateurs : Gaëtan THIERY / Angélique FAGEOT

INFORMATIONS DIVERSES

*Travaux LED : Les travaux ont débuté le 22 janvier 2026

*Stage ESTAC : Comme chaque année, Troyes Champagne Métropole offre un stage de foot à l'ESTAC du 13 au 17 juillet 2026 pour un enfant entre 7 et 14 ans. La réponse doit être transmise avant l e15 avril 2026

*Réunion la Farandole : Une réunion a été organisée à Vaudes afin d'évoquer le transfert des enfants de Vaudes, Villemoyenne et Virey-sous-Bar à Clerey suite à, la fermeture du centre de loisirs à la rentrée prochaine.

*Cérémonie du 19 mars : Elle se déroulera sur la place de l'église à 14h30 par la FNACA

*Réunion du comité syndical du SIEDLTO le 4 mars 2026

*Sécurisation du village : Le retour des habitants est plutôt positif pour l'installation des panneaux STP sur la grande rue.

Fin de séance : 21h45

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D1-2026	Vote du compte de gestion 2025
D2-2026	Vote du compte administratif 2025
D3-2026	Affectation du résultat 2025

Séance close à 21H45

Madame Pascale PISIS
Secrétaire de séance

Monsieur André BUTAT
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

BUTAT André	**VERON Jérôme**
MILESI Franck	**PISSIS Pascale**
DRIAT Damien	**DALLEMAGNE Mickaël**
PACKO Marc	**GAURIER Jean-Nicolas**
VAN MELKEBEKE Pascal	**GOBIN Alexis** **Absent**

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

-Vote du compte de gestion 2025 APPROUVEE

- Vote du compte administratif 2025 APPROUVEE

- Affectation du résultat 2025 APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

André BUTAT